

## **Migrants et migrations**

Le 18 décembre a été déclaré en l'an 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies comme journée internationale des migrants. Une journée de plus direz vous. Une journée particulièrement symbolique au Luxembourg qui plus que nul autre voit contribuer autochtones et allochtones - sans oublier les migrants quotidiens - à son bien être et à sa survie démographique.

Les signataires se félicitent d'une prise de conscience croissante des chances et défis que constituent ces apports. Il n' y a certes pas que les démarches législatives conclues ou à venir qui en sont un signe manifeste, il faut aussi souligner les pas quotidiens entre citoyens à passeports différents qui, pour ne pas être spectaculaires, sont néanmoins indispensables. Ces aspects positifs ne doivent pas nous faire oublier celles et ceux - une minorité - qui se défoulent sur le dos des étrangers, autour de l'estaminet ou sur les sites internet ou des forums de discussions de médias luxembourgeois au point de vous donner le frisson !

Cette journée internationale doit nous inciter à regarder aussi au-delà de nos frontières: les drames d'une migration aux frontières maritimes du continent européen ne peuvent pas nous laisser insensibles, d'autant plus qu'elles sont le fruit d'une attitude de plus en plus frileuse d'une Europe qui aura demain davantage encore besoin d'immigration pour maintenir son équilibre démographique. Revenant au Luxembourg, les signataires comptent sur une action volontariste et réaliste du législateur en matière de vie associative et d'accès à la fonction politique des étrangers. Le plan pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations devra être à la hauteur des attentes de toute la société, luxembourgeois et étrangers étant concernés au même titre par un vivre ensemble harmonieux et paisible.

La perspective d'une ouverture du droit de vote prévue dans le programme gouvernemental devrait elle aussi rapidement aboutir: à échéance le Grand Duché ne pourra pas se satisfaire des 45,3% de la population appelée aux urnes en juin dernier !

Le traité de Lisbonne en vigueur depuis peu ouvre de nouveaux mécanismes de décision en renforçant notamment le rôle du Parlement Européen.

Et pourquoi pas s'imaginer que Le Luxembourg ratifie bientôt la convention des Nations Unies sur la protection des migrants et de leur famille adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990 !

**APL, ASTI, ASTM, CCPL, CI, FAAL, FAEL, FNCTTFEL, LCGB, SYPROLUX**

*18 décembre 2009*